ASIPTPG

ASSOCIATION SYNDICALE INDEPENDANTE DU PERSONNEL DES TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS

A l'attention des membres des comités SEV et TRANFAIR

L'ASIP n'a pas pour habitude de rentrer dans des polémiques grossièrement recherchées par nos "partenaires" syndicaux. Cependant, nous ne pouvons pas vous laisser jeter une fois de plus l'opprobre sur l'ASIP avec autant de bassesse, comme vous l'avez fait dans votre affichage conjoint du 16 mai 2007.

« L'ASIP prône la division syndicale et fait le jeu de la direction » Pourquoi ? Parce qu'elle ne partage pas l'opinion des membres du comité SEV sur l'hypothèse d'une cabale montée contre un délégué syndical ?
Toutes les informations concernant cette « affaire » nous ont été fournies par le nouveau président du SEV au cours des 6 contacts directs que nous avons eu avec lui pendant trois jours.
Nous avons souhaité entendre le directeur Technique sur un point qui nous paraissait obscur dans son Info'T du 4 mai dernier. Cet entretien a duré 10 minutes…
En effet, nous ne sommes pas enclins aux réflexes conditionnés qui relèvent plus du « touche pas à mon pote » que d'une réelle recherche de la vérité.
Avant de prendre une décision pour soutenir une personne qui a fait l'objet de … en 4 ans et qui a écopé de …, nous avons le devoir de savoir de quoi il en retourne exactement.
Il en va de notre crédibilité.
Le président du SEV nous a affirmé avoir les preuves qu'il s'agissait bien d'une cabale. Nous lui avons demandé de nous apporter ces preuves, qui nous auraient permis de soutenir la pétition SEV avec force et conviction.
Nous attendons toujours ces fameuses preuves !..

Alors qu'en est-il ? Le délégué syndical a-t-il réellement été victime d'une cabale ? Pourquoi ? Pour ses activités syndicales ? Parce qu'il dérangeait la direction ?
Soyons sérieux !
Si tel était le cas, tous les délégués syndicaux, quels qu'ils soient, auraient été harcelés ! Or, nous avons tous régulièrement affronté la direction de façon frontale et parfois très dure sans jamais avoir été inquiétés par qui que ce soit !

D'autre part, s'il s'agissait d'une cabale, comment se fait-il que le comité SEV n'ait pas réagi publiquement et sollicité le soutien des employés dès l'ouverture de la 1re …? Ou de la 2e … ? Ou de la 3e … ? Les informations **factuelles** portées à notre connaissance et l'absence totale de réaction du SEV AVANT le licenciement du délégué syndical nous ont convaincues que ce dernier a été sanctionné comme tout autre employé de l'entreprise et dans le respect des statuts.

D'autres employés des TPG ont également été sanctionnés aussi durement que lui. Et pourtant, nous n'avons vu ni SEV ni TRANSFAIR agiter les foules, lancer des pétitions et porter des autocollants « Je suis solidaire avec … » pour soutenir ces personnes !
Il faut dire que ces employés n'étaient pas des délégués syndicaux. Que doit-on comprendre ? Que les employés ont moins de droits que les délégués syndicaux ? Qu'il est acceptable de licencier un employé mais absolument scandaleux de licencier un syndicaliste ? Que les employés se font licencier pour des raisons légitimes et que les syndicalistes se font licencier pour leur implication syndicale ?
Quelle absurdité !

L'activité syndicale n'est ni un privilège, ni une immunité et ne permet pas de considérer un délégué syndical autrement qu'un employé comme les autres.
Cette approche idéologique de jouer les duchesses outragées par le fait que l'on ait touché un membre de la « caste », ces réactions sectaires qui consistent à fustiger une organisation qui ne « se plie pas » à l'opinion émotive et épidermique, toute cette boue dans laquelle SEV et TRANSFAIR se vautrent pour salir l'ASIP, tout ceci fleure bon le syndicalisme « à papa » des années 50.

Enfin, et nous conclurons sur ce point, il est pitoyable que SEV puisse se permettre de se poser en donneur de leçons sur la prise de position du comité de l'ASIP. Nous rappellerons à ces quelques amnésiques qu'une employée de l'administration, qui avait pourtant payé ses cotisations au SEV pendant 20 ans s'est retrouvée seule face à la direction qui souhaitait « réorienter sa carrière »…
Il a fallu qu'un membre du comité de l'ASIP l'accompagne et assure sa défense afin de préserver son avenir professionnel ! Je pense que cette personne doit être totalement hallucinée de voir la justice à deux vitesses pratiquée au sein du SEV !
Certes, elle n'était pas déléguée syndicale…

Avant de vous poser en donneur de leçons, Messieurs, commencez par vous comporter comme de VRAIS syndicalistes et pas comme un troupeau guidé par la lueur aveuglante d'une idéologie basée sur des principes d'un autre âge!

Si nous devions recevoir des leçons de quelque nature que ce soit, permettez-nous au moins de choisir des « mentors » un peu plus crédibles que vous ne l'êtes !

LE COMITE ASIP-TPG
Le 22 mai 2007

www.asip-tpg.com